

Image not found or type unknown



Paieement pension alimentaire

Par **audio34_old**, le **11/09/2007 à 17:18**

ma fille vient d'avoir 21 ans elle ne vas plus à l'école depuis l'age de 17 ans elle vit avec son copain elle est maman depuis 1 semaine ma question est la suivante suis je obligé de continuer à payer la pension alimentaire merci d'avance pour vos réponses

Par **ly31**, le **12/09/2007 à 13:39**

Bonjour,rnrnQue mentionnait votre jugement de divorce ???rnrnMonsieur le Juge a mentionné une pension alimentaire jusqu'à la majorité, ou bien jusqu'à la fin des études ??rnrnA vous lirernrny31